

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CCAS
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2014

Présents : Yannick TRABICHET, Présidente, Carole CURSAT Vice-Présidente, Marlène BONDAZ, Laurent NAZAIRE, Félix TAGAND, Françoise BOUVIER, Viviane TRABICHET, membres

Absents excusés: Michaël STEHLIN, Annie WEYENETH

Secrétaire de séance : Marlène BONDAZ

Le compte-rendu du 1^{er} octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

I – Repas des plus de 65 ans

Les membres du CCAS souhaitent évaluer le prix du repas prévu à la salle des fêtes de Vailly le 7 décembre. Le prix du colis de Noël qui sera offert aux personnes qui ne participeront pas au repas devra correspondre à peu près au même montant. A ce jour, environ 70 personnes sont inscrites pour le repas du 7 décembre 2014.

Estimation par personne :

Traiteur (entrée et plat)	13€	
Rissoles	3€	
Vin	3€	
Pain	1€	
Fromage	2€	
Glace	2€	
Décoration	1€	Soit un total de 25 €

Félix Tagand se charge de demander au Billat s'ils peuvent fournir des vacherins glacés pour le dessert. Laurent Nazaire propose de s'occuper de la commande de vin et fromage à la maison du Brevon. Carole Cursat demandera au Traiteur Decorzent s'il est possible de prévoir une autre entrée. Marlène Bondaz s'occupe des achats divers et de la décoration. Il est rappelé que Romain Gurliat, 1^{er} adjoint organise l'animation musicale.

Le chiffre définitif des participants devra être transmis pour le 2 décembre au plus tard.

La préparation de la salle est à prévoir la veille et le matin même. Les membres du conseil municipal seront sollicités pour venir en renfort.

Si des personnes ont des problèmes de transport, il sera possible d'aller les chercher à leur domicile.

II – Colis de Noël

Yannick Trabichet contactera la Maison du Brevon pour la composition du colis de Noël. La somme attribuée par colis est d'environ 25€. Marlène Bondaz préparera un modèle de carte de vœux.

Les colis seront distribués par les conseillers municipaux et les membres du CCAS entre le 13 et le 23 décembre.

III – Noël école

L'enveloppe financière pour l'achat des livres offerts aux enfants a été transmise aux enseignants.

Une personne sera sollicitée pour jouer le rôle du père Noël.

IV – Décisions modificatives et virements de crédits

Madame la Présidente informe le CCAS que la subvention de 5 000€ inscrite au budget du CCAS est versée par le budget communal. Pour faire face aux dépenses 2014 du CCAS, il est nécessaire qu'une subvention complémentaire soit versée par le budget principal, les colis de Noël 2013 ayant été imputés sur l'exercice 2014.

Elle propose d'apporter les modifications suivantes et d'effectuer les virements de crédits ci-après au budget 2014 :

Libellés	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Subventions communes	7474	2 000.00		
Fêtes et cérémonies			6232	2 000.00
TOTAL		2 000.00		2 000.00

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Autres charges exceptionnelles	678	1 000.00		
Fêtes et cérémonies.			6232	1 000.00
TOTAL		1 000.00		1 000.00

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve les modifications et virements de crédits proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h 45.

La présidente,

Yannick TRABICHET

